



Relevé de conclusion

Conseil de quartier Saint Liguairé

Mercredi 23 mars 2016 à 20h

Ecole Agrippa d'Aubigné



Direction des Vies Participatives

Rédaction : SR

Personnes présentes :

Coprésidents : Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN (Conseillère municipale, Coprésidente élue) et Michel NICOLLE (Coprésident habitant).

Elus municipaux : Rose-Marie NIETO, Luc DELAGARDE et Michel PAILLEY (Adjoints au Maire), Marie-Paule MILLASSEAU, Romain DUPEYROU et Fabrice DESCAMPS (Conseillers municipaux).

Agents municipaux : Bénédicte GABRIEL (Responsable du service Vie participative) et Simon ROUANET (Coordinateur du conseil de quartier).

Membres : Paul AIMON, Chantal ANDRIEUX, Jean-Louis BOUTAUD, Annette BROTHIER, Jean CHATENET, Patrick FAZILLEAU, Philippe FUCHS, Marylène POUPARD, Mario SAN MARTIN ZBINDEN, François VANEL, Patrick VEILLON.

Excusés : Marc THEBAULT (Adjoint au Maire), Katia BOUDREAULT.

Public : 20 personnes

Ordre du jour du Conseil de quartier :

1. Cession de la maison de quartier

2. Dossiers espaces publics

- a) Les 3 projets en cours : Sevreau – Les Gardoux – Projet immobilier en centre bourg
- b) Autres projets
- c) Présentation des projets 2015
- d) Priorisation des projets 2016

3. Fonctionnement du conseil de quartier

- a) La mise en place du bureau
- b) La commission vie de quartier et valorisation du patrimoine
- c) Le CCOVP, Comité de consultation et d'observation de la Vie participative

4. Point d'informations diverses

- a) Le ciné plein air 2016
- b) Valorisation des cours d'eau
- c) L'association des Saint-Léger
- d) Questions diverses

Préambule

Mme Cécilia San Martin Zbinden, coprésidente élue, remercie et souhaite la bienvenue à tous celles et ceux qui se sont déplacés afin de participer à cette réunion de quartier de Saint-Liguair. Elle excuse M. Thébaud qui représente la mairie à une réunion pour l'élection du nouveau président du Marais poitevin.

Validation du relevé de conclusions du dernier conseil de quartier du 16/12/2015 :

M. Michel Nicolle, coprésident habitant, souhaite la bienvenue.

Il précise que cette validation pose problème pour lui. En effet, non seulement il a dû lui-même transmettre aux membres du Conseil de Quartier le relevé de conclusions qui n'avait pas été joint au message de convocation mais, de plus, le relevé a déjà été mis en ligne sur le site « VIVRE A NIORT ». De ce fait, le proposer aujourd'hui pour validation perd son sens. Il demande donc que les relevés ne soient mis en ligne qu'après validation du Conseil de Quartier.

Le relevé de conclusions est validé par les conseillers de quartier.

1. Cession de la maison de quartier

Intervention des élus Rose-Marie Nieto, Marie-Paule Millasseau et Michel Pailley.

La ville possède 342 000 m² de bâtiments. Elle les a répertoriés dans un schéma directeur immobilier afin d'anticiper, d'arbitrer, d'optimiser ses dépenses visant à maintenir en bon état son patrimoine, et de mutualiser les espaces.

D'une surface de 716 m² sur 3 niveaux, la maison de quartier de St-Liguair accueillait à l'origine des logements de fonction pour les instituteurs. Elle devient ensuite une « MPT, maison pour tous » avec du personnel associatif sur site. En 2004, elle perd son agrément CAF et devient une antenne du centre socio-culturel du Clou-Bouchet. Aujourd'hui, elle présente un besoin de travaux de 713 000 € pour la mise aux normes d'accessibilité (loi AD'AP Agenda D'Accessibilité Programmé) et pour accéder à de meilleures performances énergétiques.

Le coût des travaux étant trop important, il a été décidé de le vendre le bâtiment.

Les élus en charge des centres socioculturels se sont rapprochées du CSC De part et d'autre pour leur proposer un transfert de leurs activités vers une salle annexe de la mairie de quartier dans laquelle des travaux sont programmés. Les dirigeants du CSC sont favorables à ce changement de salle qui serait gérée par la ville et par conséquent leur ferait réaliser des économies en fluides. Le transfert pourrait se faire à la rentrée 2016-2017.

Des habitants constatent que la partie « festive et familiale » n'a pas été prise en compte car la nouvelle salle ne serait pas équipée en cuisine et propose une surface trop petite (40m²) pour accueillir plus de 20 personnes. De plus, ils regrettent de ne pas avoir été concertés avant et indiquent qu'ils sont mis devant le fait accompli alors que le projet est travaillé par les élus et les services depuis plus d'un an.

Les élus proposent de revoir le projet dans sa globalité et de le rediscuter au prochain conseil de quartier.



L'intervention du coprésident habitant en Annexe 1.

2. Les dossiers espaces publics

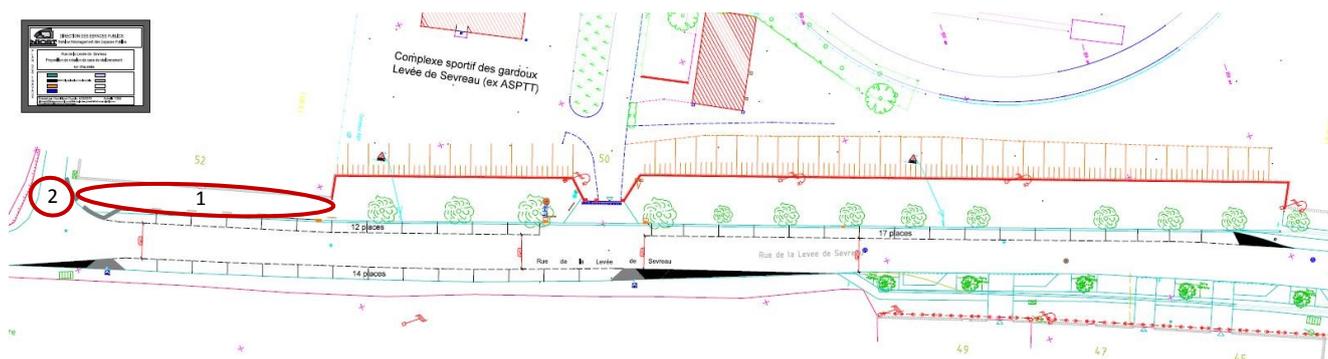
a) 3 projets en cours : Sevreau – Les Gardoux – Immobilier en centre bourg

Le bourg de Sevreau : En 2013, une première phase d'aménagement a été réalisée avec pour objectif la sécurité des riverains, des piétons, mais aussi l'embellissement de cette porte du Marais (Coût 347 844 €, qui intègre l'ensemble des travaux réalisés en amont de l'aménagement par les différents concessionnaires des réseaux). Une seconde phase d'aménagement, entre le chemin de la Clie et celui des Hérons doit être mise en œuvre pour finaliser le projet (non inscrit au budget 2016). Les plans

présentés lors du conseil de quartier précédent (déc. 2015) et vus sur site ce jour sont acceptés par la commission cadre de vie. La création d'une chicane à l'entrée du bourg coté Niort ainsi que la création d'un trottoir aux normes PMR côté pair, la reprise du revêtement de la chaussée et la création d'un trottoir côté impair sur les emprises restantes sont donc actées. Le conseil départemental a répondu favorablement à la limitation de la vitesse à 70 km/h entre le rond-point et le bourg de Sevreau. Le financement de ce projet sera proposé au budget primitif de la ville pour l'année 2017.

Le problème de stationnement aux abords du stade des Gardoux : Depuis que l'accès au complexe a été fermé aux voitures, le stationnement rue de la levée de Sevreau devant le stade est très compliqué principalement les mercredis et vendredis soirs lors des entraînements de la section course à pied (90 voitures). Au conseil de quartier du 16 décembre 2015, il avait été proposé un marquage des places qui apporterait plus de clarté dans le stationnement mais le nombre de places resterait insuffisant. Cette première étape pouvait toutefois être réalisée en régie assez rapidement.

Ce 23 mars à 18h, une nouvelle visite sur site a eu lieu avec la commission cadre de vie. Un problème d'écoulement des eaux de pluie a été évoqué rue des 3 ponts. La ville va étudier le prolongement du trottoir jusqu'à la rue des 3 ponts (1) et la création d'un écoulement des eaux rue des 3 ponts vers le champ voisin (2).



Le projet immobilier en centre bourg : Le projet a été présenté en décembre 2015. La réunion prévue le 16 mars avec la commission cadre de vie a été reportée, le projet de l'investisseur n'était pas assez abouti pour être présenté.

Les habitants évoquent un nombre de places de stationnement déjà critique qui pénalise les commerçants et les parents d'élèves des 2 écoles. Le conseil de quartier demande que le projet prenne en compte toutes les problématiques du centre bourg qui représente l'âme du quartier :

- Conserver des espaces verts,
- Intégrer plus de places de parking,
- Intégrer une aire de jeux pour enfants,
- Garder un espace de convivialité tel que la maison de quartier.

De plus, les conseillers de quartier précisent que, pour eux, les deux projets immobiliers (vente de la Maison de Quartier et vente des deux parcelles de terrain) forment un tout au regard de l'évolution du centre bourg. Ils demandent la constitution d'un groupe de travail regroupant les membres de la commission « cadre de vie » et les élus responsables des deux projets afin de réaliser un travail de concertation dans l'intérêt de tous.

 *L'intervention du coprésident habitant en Annexe 2.*

b) Autres projets

Placette allée Louis David :

Des luminaires d'éclairages publics sont régulièrement casés ou secoués ce qui provoque des pannes. Face à ces actes de vandalisme à répétition, le service Eclairage public propose de faire déposer l'ensemble des luminaires de la placette et de les remplacer par des matériels d'occasion que nous avons en stock nommés OBLIC de la marque ECLATEC. Ces luminaires plus robustes, éclairent de manière indirecte et seront moins vulnérables aux jets de pierre. Depuis le mois de juin 2015, les réparations ont déjà couté plus de 1 500 €.



Le conseil de quartier pourrait mettre en place une communication sur un panneau « infos quartiers » pour accompagner le changement de l'éclairage public et ainsi sensibiliser les riverains à ces problèmes récurrents de dégradation de matériel public.

La Moucherie :

Une visite sur site a eu lieu le 04/01. La direction des Espaces publics va proposer une étude pour le cheminement rue du Grand port dans le second semestre 2016.

Eclairage rue du 8 mai :

Le balisage installé début 2015 ne convient pas cependant il n'est pas possible de le faire évoluer en l'état. Il faudrait repartir sur un nouveau projet.

Impasse du Port Lateau :

Projet intégré au programme du futur bassin fluvial Sèvre Océan.

Lampadaire sur le parking centre bourg :

Suite aux travaux du centre bourg, un lampadaire est resté sur le parking.

Projet d'aménagement du parc attenant à l'école Agrippa d'Aubigné :

Aux heures d'entrée et sortie de l'école primaire, la rue du Moulin est très encombrée par les véhicules. Un aménagement au niveau du parc attenant pourrait permettre aux automobilistes de mieux circuler.

Panneau d'affichage rue des écureuils :

Le panneau d'affichage est intégré dans le plan des remplacements prévus en 2016. Il serait aussi déplacé de l'autre côté de la rue.

Avenue de la Venise Verte :

Des comptages vont être réalisés en avril 2016. En fonction des résultats, la commission cadre de vie émettra ses préconisations.



L'intervention du coprésident habitant en Annexe 3.

Chemin de la Clie :

Ce chemin qui récupère le chemin de grande randonnée et qui permet de récupérer le centre bourg est en mauvais état. Il nécessiterait une reprise et au préalable un accord avec l'agriculteur qui l'emprunte.

c) Présentation des projets 2015

Anne-Lydie HOLTZ, Adjointe au Maire, revient sur les projets qui ont été portés par les conseils de quartier en 2015.

Quartier	Secteur / rue	Contenu du projet	coût
Clou Bouchet	Rue Henri Sellier	Espace vert au 12/ 22 rue Sellier (hors PRUS) avec fermeture de l'accès aux voitures	35 000€
Tour Chabot Gavacherie	Parking du CSC du Parc	Reprise totale du parking avec sous couche, enrobé et marquage. Création de 2 cases PMR	26 000€
Saint Liguairé	Abords du groupe scolaire Agrippa d'Aubigné	Sécurisation des déplacements piétons (notamment parvis école maternelle) et marquage global au sol du stationnement sur le centre bourg + marquage au sol du STOP Moulin/Huit Mai avec suppression de la priorité à droite créée dans le cadre du cœur de quartier.	25 000€
Souché	Rue de Souché : Secteur coop/ CA	Elargissement des trottoirs et reprise de la chaussée entre le carrefour André Gide et la partie rénovée (+ 21 000 € pris en charge par la direction des Espaces publics)	29 000€
Saint Florent	Rue Jean Jaurès	Sécurisation des piétons avec création d'un trottoir et d'un alternat feux	25 000€
Nord	Carrefour Gainerie/ Sarrazine/ Cholette	Sécurisation du carrefour par un giratoire	60 000€
TOTAL crédits investissements 2015			200 000€

- Ce sont 6 quartiers qui ont bénéficié d'un projet en 2015, les élus, au moment des arbitrages auront par conséquent une attention particulière pour les 3 Conseils de quartier Goise-Champommier-Champclairot, Ste Pezenne et Centre-ville pour 2016.
- Le projet du Conseil de quartier du Clou-Bouchet est l'exception qui confirme la règle de réalisation de tous les projets dans l'année ; toutefois les crédits pour ce projet sont bien issus de l'année 2015.
- Cette année les projets ont été orientés vers la voirie mais les projets en lien avec les espaces verts ou le patrimoine peuvent également bénéficier des crédits de quartier.

d) Priorisation des projets 2016

1

Stationnement aux Gardoux (voir page 3)

2

Reprise de l'impasse du Port Lateau (voir page 4)

3. Fonctionnement du conseil de quartier

a) La mise en place du bureau

Dans un premier temps, il est constitué des deux coprésidents et des référents des différentes commissions représentant le conseil de quartier qui se réuniront 1 mois avant les conseils de quartier pour définir l'ordre du jour et ainsi les faire le point sur les dossiers en cours.

b) Le CCOVP (Comité Consultatif et d'Observation de la Vie Participative)

Il est constitué des coprésidents des 9 quartiers, des élus en charge des dossiers traités par les conseils de quartier, du cabinet du maire et des responsables de la direction des vies participatives. Il se réunit 3 ou 4 fois par an pour définir les grands axes de la vie participative. La dernière réunion a eu lieu le 2 février. Le prochain est le 28 avril, il actera les projets retenus dans l'enveloppe des 200 000€.

c) La commission vie de quartier et valorisation du patrimoine

La commission ne s'est réunie qu'une seule fois au début 2015. Elle pourra se renouveler avec l'arrivée de nouveaux projets.

4. Point d'informations diverses

a) Le ciné plein air 2016

Sur 2015, cette nouvelle proposition estivale et culturelle a été une réussite dans chaque quartier où elle a été programmée. Il a été analysé que la notion de proximité dans ce type d'opération est primordial. La Vie participative en lien avec le service Culture proposent par conséquent de renouveler l'opération avec 6 dates pour l'été 2016.

Cette année, la projection dans le centre bourg est programmée le lundi 11 juillet. L'association Yaka Yalé représentée par ses dirigeants au conseil de quartier est prête à accompagner le montage et le démontage mais aussi à proposer une buvette et restauration sur place.



Les dates arrêtées sont les suivantes :

- Samedi 2/07 Parc de la Tour Chabot,
- Lundi 4/07 Place du Donjon,
- Lundi 11/07 Centre bourg de Saint Liguairé,
- Lundi 18/07 Terrain de foot de Cholette,
- Mardi 02/08 Parc derrière le CSC de Sainte Pezenne,
- Lundi 08/08 Secteur Massujat à Goise,
- Vendredi 19/08 Parc de la Tour Chabot,
- lundi 22/08 Place du Temple,
- Samedi 03/09 Bassin d'orage Champclairiot

A noter que les 2 dates programmées dans le parc de la Tour-Chabot parmi cette liste sont organisées par le CSC du Parc et que la date du 3 septembre est prise en charge indépendamment du partenariat avec le service Culture.

b) Valorisation des cours d'eau

Pour répondre à une demande formulée par les Conseils de quartier de Souché et du Nord qui sont plus spécifiquement concernés par les cours d'eau à Niort (notamment du fait de la présence du Lambon et du secteur de protection des eaux du Vivier sur cette partie du territoire de Niort), nous avons sollicité le service en charge de cette thématique pour travailler à leur valorisation. En effet, il n'existe pas de signalisation pour informer de la présence des cours d'eau sur Niort, il n'y a aucun panneau d'indication alors que l'eau est très présente sur notre commune.



Le service a donc réalisé un recensement des points où les cours d'eau croisent un chemin, une rue, un pont... pour y proposer d'installer une signalisation. C'est ce recensement et les propositions des lieux où il paraît pertinent de poser cette signalétique qui feront l'objet de la réunion du 25 avril prochain, une réunion inter-quartier car l'ensemble des conseils est concerné, même si certains plus que d'autres.

NB : cette réunion a dû être annulée par la suite. Une autre date sera calée puis communiquée à l'ensemble des conseillers de quartier.

c) L'Association des Saint-Léger

La ville refuse d'adhérer financièrement à une association. De ce fait, le partenariat avec cette organisation ne se fera pas.

d) Questions diverses

Valorisation du patrimoine :

Mme San Martin souhaiterait travailler sur le patrimoine du quartier. M. Aimon propose de raconter l'histoire locale à travers les puits du vieux bourg. M. Veillon évoque les arbres remarquables présents sur le quartier (Séquoia de la Tiffardière, platanes de la Roussille...).

Le haut débit :

Saint-Liguairie fait partie de la zone 3 qui est en cours de déploiement. C'est l'entreprise Sogetrel qui réalise les installations pour Orange. Dans le premier trimestre sont installés des nœuds de raccordement optique qui desserviront des armoires de rues réparties dans tout le quartier à partir desquelles maisons et immeubles pourront se raccorder. Les riverains recevront dans leur boîte aux lettres une demande pour souscrire à l'offre très haut débit.

Fin de la réunion à 22h45

Prochain conseil de quartier le mercredi 29 juin 2016

ANNEXE 1

Vente Maison de Quartier de Saint-Liguairé Intervention de M. Michel Nicolle

Mes collègues de la commission « cadre de vie » n'ont pas reçu les éléments de ce projet avant notre réunion du 16 mars, nous n'avons pas pu travailler ensemble sur celui-ci. Je leur ai donc transmis le 17 mars les documents que je possédais depuis le 22 février.

Aussi, je vais vous faire part de mes remarques personnelles, puis leur passer la parole afin qu'ils expriment leur avis.

MES REMARQUES

La question de Mr JM FOUILLET sur le devenir de la Maison de Quartier de Saint-Liguairé faite le 27 mai 2015 a eu pour réponse : « *Il s'agit de rumeurs* »

Or, depuis début 2015, des visites de personnes ont eu lieu lors d'activités, voire en période de fermeture de la Maison de Quartier.

Le projet de vente de celle-ci est donc en cours au moins depuis cette époque. La rumeur était fondée !

Le président et le Directeur de l'association « De part et d'autre » ont été convoqués il y a trois semaines à la mairie. Ils ont été informés de la vente de la Maison de Quartier de Saint-Liguairé, avec deux informations complémentaires :

- 1) Le bâtiment devra être vidé de tous les matériels avant fin 2016,
- 2) A partir du mois de septembre 2016, les activités actuelles auront lieu dans une salle à l'arrière de la Mairie de Quartier.

Il est donc évident que la décision de vendre la Maison de Quartier est prise par la municipalité et ne peut être remise en cause. Seuls les crédits nécessaires aux travaux de la Mairie de Quartier sont présentés au vote des conseillers de quartier.

Le plan qui nous a été transmis est en réalité une première ébauche proposée début 2015 à l'agent communal gérant de la Mairie de quartier. On y constate que le principal des travaux consiste en une modification importante de la partie administrative (mairie annexe et agence postale).

Certains travaux posent question :

- pourquoi prévoir la réalisation d'une porte d'entrée extérieure pour la partie administrative en bouchant la porte intérieure actuelle si l'on maintient la deuxième porte intérieure ?
- la sécurité de l'agence postale n'est pas complète en raison du maintien de cette deuxième porte intérieure dans la mesure où elle donne accès à toute la partie administrative, dont les WC, et à la porte du local « coffre ». Cela entraîne la nécessité de la remplacer par une porte de sécurité adéquate.

Ce plan a été revu en septembre 2015 en tenant compte des observations de l'agent communal. (cf exquise que j'ai réalisée à partir de leur description) avec validation par le service sécurité de la Poste.

De plus, il paraît évident que, pour permettre le nouveau fonctionnement des activités à partir de septembre 2016, les travaux devront être effectués durant la période de fermeture estivale de la mairie de quartier, août 2016.

La salle de réunion n°2 étant utilisée comme salle de coffre pour l'espace administratif, il n'y aura plus de salle disponible en dehors de celle proposée pour les activités de la Maison de Quartier. Entre autre, cela supprime la possibilité à Mme SAN MARTIN d'y rencontrer les léodgariens les mercredis de 16H à 17H.

Par ailleurs, lors de la réunion du conseil de quartier du 16 décembre 2015, Mr THEBAULT nous a interpellés sur la fréquentation de la Mairie de Quartier. Entre autre, tableau à l'appui, sur le fait que **85 %** de la fréquentation concernerait l'activité « Agence Postale Communale ». Il nous a demandé de sensibiliser les léodgariens à ce problème afin « *de faire vivre cette administration* ». (cf relevé de conclusions)

Nota : Le taux d'activité de la part « Mairie » noté sur le tableau comporte une erreur. Il y est calculé comparativement à l'activité « Agence Postale » et non par rapport à l'activité globale.

Ce qui donne en chiffres rectifiés :

- **2012**: 17,4% et non 21%, - **2013**: 16,4% et non 20%, - **2014**: 14,7% et non 17%, - **2015**: 13,5% et non 16%.

L'activité « Mairie » baisse donc de 1 % chaque année !

Le tableau transmis s'arrête au 30 novembre 2015. Afin de comparer l'évolution de l'activité de la Mairie de Quartier, j'ai supprimé les activités des mois de décembre. En comparant l'activité de l'année 2012 à celle de 2015 on constate que **l'activité « Poste » a augmenté de 5 %** alors que **l'activité « Mairie » a diminué de 23,5 %**.

L'intervention de Mr THEBAULT pourrait être entendue comme un avertissement sur une possible fermeture de cette structure à moyen terme si la fréquentation « Mairie » ne progresse pas de façon significative. Les dépenses des modifications proposées initialement dans la partie accueil du public se justifient-elles ?

Par ailleurs, j'ai étudié l'impact du report des activités actuelles de la Maison de Quartier. Après vérification auprès de la Maison pour Tous du Clou-Bouchet, gestionnaire de la Maison de Quartier de Saint-Liguire, les activités adultes actuelles sont les suivantes :

JOURS	ATELIERS	HORAIRES	PARTICIPANTS
LUNDI	ATELIER ART FLORAL	14h00 à 16h00	16
LUNDI	Stell'Art (théâtre)	19h00 à 21h00	?
LUNDI	MARCHE	14h - 17h	
MARDI	ART CREATIF	16h00 -à18h00	11
MARDI	Dessin & Peinture	14h00 à 16h00	6
MARDI	Pétanque	14h - 18h	
MERCREDI	Jeux de cartes "TAROT"	16h00 à 19h00	9
MERCREDI	YOGA	18h00 à 19h30	?
MERCREDI	Informatique	9h 30- 11h30	
JEUDI	Peinture sur porcelaine	14h00 à 19h30	20
JEUDI	Stell'Art (théâtre)	19h00 à 21h00	?
SAMEDI	LOS-AMIGOS (musique)	14h00 à 19h00	?
		TOTAL	

Nota :

- 1) L'activité « MARCHE » n'utilise pas de salle le Lundi,
- 2) L'activité « PETANQUE » du Mardi n'a pas lieu à Saint-Liguire,
- 3) L'activité « INFORMATIQUE » du Mercredi a été supprimée.

REMARQUES :

- **le lundi** : les deux activités sont sur des bases horaires différentes, donc elles peuvent être maintenues. Il faut toutefois vérifier que la nouvelle salle est suffisamment grande pour permettre l'activité « art floral », vu le nombre de participants (16).

- **le mardi** : les deux activités sont sur des bases horaires différentes, elles peuvent être maintenues. Il faut toutefois effectuer un léger décalage horaire pour obtenir un temps intermédiaire suffisant pour le rangement de l'activité « art créatif » avant l'arrivée de la deuxième activité.

- **le mercredi** : les activités « tarot » et « yoga » ont une heure de présence commune, il faudra donc modifier les horaires pour les maintenir.

- **le jeudi** : même remarque que pour le mercredi (1/2 heure de présence commune). De plus, il faut vérifier que la nouvelle salle est suffisamment grande pour permettre l'activité « peinture sur porcelaine », vu le nombre de participants (20) et le matériel de base nécessaire (évier et four).

- **le samedi** : vérifier que la nouvelle salle est suffisamment grande pour permettre l'activité.

ANNEXE 2

PROJET IMMOBILIER CENTRE BOURG Intervention de M. Michel Nicolle

Lors du conseil de Quartier du 16 décembre 2015, Mr THEBAULT a donné les informations suivantes sur le projet de vente des parcelles 162 et 361 situées derrière la salle des fêtes à proximité :

- Dans le PLU (Plan Local d'Urbanisme) actuel, cette zone est classée AUMs. Il s'agit d'une réserve à vocation mixte d'habitat, activités, services et équipements. Le « s » signifie que nous sommes dans un secteur de protection des zones 2 et 3 des périmètres de captage.

- Les orientations du projet sont :

- La préservation de la clôture en pierres et des arbres identifiés,
- Implantation et hauteur des futures constructions intégrées à l'environnement bâti
- Un accès (voiture) par la rue du 8 mai 1945, (donc via le parking actuel de la salle des fêtes)
- Un aménagement paysager de qualité à réaliser sur l'ensemble des secteurs urbanisés dans la continuité du Square Laurent Page.

- Densité minimale de 20 logements par hectare (total des parcelles : 6412 m², soit une possibilité minimale de 12 logements)

Suite à ces informations, il a été négocié une réunion de la Commission « cadre de vie » au cours de laquelle Mr THEBAULT apportera des éléments explicatifs complémentaires, plus particulièrement les directives qui seront données aux potentiels promoteurs. C'est pour cette raison que la date a été fixée au 16 mars afin que le PLU soit validé par le conseil municipal.

Après connaissance de ces informations, les membres de la commission étudieront le projet et présenteront leurs observations au prochain conseil de quartier. Au cours des débats, il a même été envisagé que l'on pourrait s'opposer à ce projet de vente !...

A la demande des membres de la commission, Mr THEBAULT a confirmé par mail que les relevés effectués le 17 décembre 2015 par le service de l'urbanisme correspondaient « au recensement des zones susceptibles d'accueillir des constructions dans le futur en liaison avec le PLU. Dans l'immédiat, la ville attend l'adoption du PLU révisé prévue fin mars début avril avec les orientations d'aménagement. Aucun compromis de vente n'est prévu dans cette période mise à profit pour réfléchir sur ce dossier et notamment préparer le temps d'échange avec la commission « cadre de vie ».

La réunion du 16 mars a été annulée le 3 mars pour la raison suivante : « La réunion est annulée car l'investisseur n'a pas communiqué de projet satisfaisant par rapport aux directives données par la ville. »

Cela signifie que les directives de la ville sont clairement définies et transmises à un investisseur et que le 16 mars nous aurions pu en avoir connaissance. De plus, notre réflexion semble se limiter à l'étude de la proposition de l'investisseur, proposition devant être préalablement validée par les services de l'urbanisme.

Quelle est alors la marge réelle que nous avons pour, éventuellement, modifier ces directives, voire le projet de vente ?

Mr THEBAULT m'a contacté téléphoniquement vendredi 18 mars. Il m'a confirmé tous les points précédemment cités et certifié qu'aucun compromis n'était en cours. Un seul investisseur est actuellement intéressé par ce projet (Mr MORERA).

Il regrette qu'un malentendu ait eu lieu quant au contenu de la réunion prévue. Il me demande de voir avec les autres membres de la commission pour proposer une autre réunion fin mai, date à laquelle il pense que le projet de l'investisseur sera suffisamment élaboré.

De plus, il m'informe qu'il ne pourra être présent à la réunion du 23 mars, devant participer à une réunion régionale importante où sa présence est indispensable en sa qualité de représentant de la ville de NIORT.

Nos remarques à ce jour :

Le problème des places de parking :

Depuis la rénovation du centre bourg, un certain nombre de places de parking a été supprimé Place Saboureau.

Il en résulte qu'à chaque manifestation dans la salle des fêtes, le parking actuel se montre insuffisant même pour les participants.

Le propriétaire du bar nous a dit que cette situation était problématique pour son établissement car, suite à ce manque de places de stationnement, il perd jusqu'à 50% de sa clientèle à chaque fois!
Nous devons donc réfléchir à ce problème.

ANNEXE 3

Sécurisation avenue de la Venise verte Intervention de M. Michel Nicolle

Lors de la réunion du 16 décembre 2015, Jean CHATENET, avec la véhémence que nous lui connaissons bien, a reparlé de son souci concernant la circulation avenue de la Venise Verte.

Il a été répondu qu'un groupe de travail de la commission « cadre de vie » serait constitué en lien avec nos collègues du Clou Bouchet, ceux-ci étant aussi concernés par cette avenue. La mise en œuvre de ce groupe se fera après la réception de l'analyse des données recueillies par le radar mis en place en 2015.

Depuis, **une première rencontre** à la demande de Jean CHATENET a eu lieu à la mairie le 13 janvier dernier avec Mrs THEBAULT, SIX, MARCHIVE et TAILLADE. Alors que les deux coprésidents du conseil de quartier n'ont pas été informés de cette rencontre, il leur en a été transmis un compte-rendu pour suite à donner :

Extraits :

« **Le sujet de la vitesse des véhicules circulant avenue de la Venise Verte** est abordé.

M. Chatenet indique que ces infractions sont régulières et il souhaiterait que des mesures soient prises en conséquence.

Ce constat avait déjà été fait et plusieurs moyens ont été mis en œuvre, en concertation avec le Conseil de quartier de Saint Liguairé :

- La sécurisation du secteur entre la pharmacie et l'avenue de l'Espérance par la création de chicanes et la mise en accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite.
- Un radar pédagogique a été mis en place.

La Ville constate que ces moyens semblent insuffisants et s'engage, comme le demande M. Chatenet, à envisager, en collaboration avec le Conseil de quartier, quelles solutions idoines pourraient convenir, tout en prenant en considération les enjeux financier, esthétique et environnemental de cette avenue qui est en entrée de Ville et mène directement dans les marais poitevins. Ces enjeux sont déjà pris en considération dans le cadre du Règlement Local de Publicité qui, lors de sa mise en œuvre, aura pour conséquence la suppression des panneaux publicitaires sur cette avenue.

La Ville et M. Chatenet se mettent donc d'accord sur les suites à donner.

SUITE A DONNER :

- **Elaboration et communication à M. Chatenet ainsi qu'aux co-présidents du conseil de quartier de Saint Liguairé d'un diagnostic sur la base du recueil des données technologiques issues de l'implantation du radar pédagogique.**

- **Prise de contact avec le Département des Deux-Sèvres qui est compétent sur cette voie afin de recueillir sa position sur ce sujet.**

- **Discussion du sujet lors du prochain Conseil de quartier. »**

Le 15 février dernier après-midi, **une deuxième rencontre** s'est déroulée sur site à la demande de Jean CHATENET qui avait invité les riverains du secteur.

Cette nouvelle rencontre a eu pour représentants de la mairie Mr le Maire et Mr SIX !!

Cette fois encore, les deux coprésidents n'ont pas été consultés ni informés. Nous n'avons pas reçu de compte-rendu.

Lors de mon entretien téléphonique avec Mr THEBAULT, celui-ci ayant participé à la première rencontre, je lui ai demandé pourquoi je n'avais pas été contacté ? Il m'a répondu que cette réunion avait été mise en place à la demande du cabinet de Mr le maire. et que la demande de Jean CHATENET avait été entendue comme une **« demande individuelle »** et non la demande d'un conseiller de quartier.

Je lui ai répondu que je ne partageais pas cette interprétation et que j'estimais que le Conseil de Quartier n'avait pas été respecté.